

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-367
RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 19 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-367 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Le présent règlement a pour objet :

- De régir l'utilisation de l'eau potable provenant du système d'alimentation en eau de la Ville afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Ce règlement entre en vigueur le 20 décembre 2023.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 19 décembre 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 décembre 2023.

Anny Després, greffière adjointe